

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2214

10 septembre 2013

SOMMAIRE

Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	106271	Erdec Holding S.à r.l.	106233
Asian and African Assets Corporation S.A.	106230	Escientia Verlag G.m.b.H.	106227
Bartoldi Group S.A.	106235	Etoile Garage S.à r.l.	106234
Constructions Lomonaco s.à r.l.	106226	European Parking Holding S.à r.l.	106231
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	106226	Eurotechnik S.C.A.	106234
CVE Luxembourg S.à r.l.	106226	Eurotechnik S.C.A.	106272
Déieregesondheetspraxis	106236	Faustini Europe S.A.	106231
Deliclim s.à r.l.	106227	F.D.C. S.A.	106229
Delta Management Luxembourg S.A.	106226	Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A.	106231
DH K S.à r.l.	106226	Flen Pharma Group S.A.	106271
Dialogiques	106227	Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l.	106231
Die Bodenleger S.à r.l.	106227	Frin Participations S.A.	106233
Donako China Investments S.à r.l.	106271	FS Invest S.à r.l.	106239
DR Alésia S.à r.l.	106272	Future Investments 2005 S.A.	106272
DR Arcueil S.à r.l.	106271	Gasy S.A.	106233
DV-Consult	106228	G-BUILD S.à r.l. & Cie	106233
Dyma Concept S.A.	106227	Georgia-Pacific Treasury S.à r.l.	106233
Dyma Group S.A.	106228	Glencoe Sky Dome S.à r.l.	106231
Dyma S.A.	106228	Golelux S.à r.l.	106241
Ecolaw Luxembourg S.à r.l.	106229	GP Rent A Car S.à r.l.	106232
Ednarts Investments S.à r.l.	106229	HayFin Ruby II Luxembourg SCA	106251
EFP, European Fire Protection S.A.	106229	HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.	106251
Emerald First Layer "A" S.A.	106230	Hoertässelesch Sàrl	106270
Emerald First Layer "D" S.A.	106232	International Paper (Europe) S.à r.l.	106234
Emerald First Layer "F" S.A.	106232	K Holding	106264
Emerald First Layer "H" S.A.	106229	L.A.B.C., Lëtzebuerger Associatioun vun de Baskets-Coachen	106268
Emerald First Layer "K" S.A.	106230	Nob Hill S.A.	106228
Eoxis Holding S.A.	106272	Tlux Participations S.A.	106235
Eoxis Luxembourg S.A.	106272	Tournesol S.A.	106235
EPI Highgate GP 1 S.à r.l.	106270	Towra S.A.-SPF	106235
Equinox Two S.C.A.	106230	Uniscan S.A.	106234
		Zefin	106232

Constructions Lomonaco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 174.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013099723/12.

(130121702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099728/10.

(130121698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099729/10.

(130120931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Delta Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue Aline et Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 81.128.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAND Daniel

Administrateur

Référence de publication: 2013099738/11.

(130121322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DH K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 365.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.642.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099739/11.

(130121267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Deliclim s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 107.

R.C.S. Luxembourg B 106.989.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099737/10.

(130121244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Dialogiques, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.514.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013099741/11.

(130121063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Die Bodenleger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013099742/11.

(130121461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Dyma Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 96.161.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099757/10.

(130120915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Escientia Verlag G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 154.667.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013099769/12.

(130121721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DV-Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.252.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- DV-Consult S.A., ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Me Thierry Kauffman

Le liquidateur

Référence de publication: 2013099755/16.

(130121124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Dyma Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 160.320.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099758/10.

(130120917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Dyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 89.809.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099759/10.

(130121494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Par décision du conseil d'administration tenu le 16 juillet 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Marina PADALINO, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOB HILL S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013100026/18.

(130121353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ecolaw Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Tulcinsky

Le Gérant

Référence de publication: 2013099760/11.

(130121614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099763/10.

(130121398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Emerald First Layer "H" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.139.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 12 juillet 2013;
2. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 12 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099764/14.

(130120987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

EFPP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099777/10.

(130121576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099797/9.

(130120997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Emerald First Layer " K " S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.090.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 12 juillet 2013;
2. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 12 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099765/14.

(130120887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Emerald First Layer "A" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 78.472.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 12 juillet 2013;
2. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 12 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099766/14.

(130120952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 129.986.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Equinox Two S.C.A.

Société en commandite par actions

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013099767/15.

(130121432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Asian and African Assets Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.494.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013099649/11.

(130121291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013099834/11.

(130121615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Faustini Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099806/9.

(130121194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 90.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099808/9.

(130121366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099770/10.

(130121054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Fosun Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.840.

Par résolutions prises en date du 21 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Xin Liu, avec adresse professionnelle au 3, Garden Road, ICBC Tower, Room 808, Centra, Hong Kong, Hong Kong, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat;
- nomination de Guoqi Ding, avec adresse professionnelle au 3, Garden Road, Central, ICBC Tower, Room 808, Hong Kong, Hong Kong, au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099804/15.

(130120911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Zefin, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 170.902.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juillet 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 15.07.2013 de la société Zefin S.A. il a été décidé:

Révocation de Madame Khatuna Koroglishvili, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013;
et nomination de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, lettonne, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019.

Luxembourg, le 17.07.2013.

Référence de publication: 2013100233/15.

(130121415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Emerald First Layer "D" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 83.578.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 12 juillet 2013;
2. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 12 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099783/14.

(130121014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Emerald First Layer "F" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 87.551.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 12 juillet 2013:

1. que la démission de Ivo Hemelraad en tant que administrateur est acceptée avec effet au 12 juillet 2013;
2. que Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 12 juillet et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099784/14.

(130120999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

GP Rent A Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 170.374.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADOVAN Paul
Gérant

Référence de publication: 2013099847/11.

(130121555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

G-BUILD S.à.r.l. & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 77.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099827/9.

(130121190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Frin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 2B, Killebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 145.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099822/10.

(130121243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.708.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099833/9.

(130121129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Gasy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.733.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099839/9.

(130121664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Erdec Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 167.239.

EXTRAIT

En date du 3 juin 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) La démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 3 juin 2013

2) La nomination de:

- M. Giovanni La Forgia, né à Bari, Italie, le 24 Octobre 1982, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg,

- M. Laurent Baucou, né à Pau (France), le 9 Janvier 1984, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg,

en tant que gérants est acceptée avec effet au 3 juin 2013 pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013099768/17.

(130120938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

International Paper (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013099889/14.

(130121639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Etoile Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 27.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 juillet 2013.

Pour ETOILE GARAGE S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013099791/12.

(130121549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 272.450,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.

CONCORDE S.à.r.l.

Gérant-associé commandité

Référence de publication: 2013099793/12.

(130120980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Uniscan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.255.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- UNISCAN S.A., ayant son siège social à 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Me Thierry Kauffman

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100195/16.

(130121128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Tlux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TLUX PARTICIPATIONS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013100179/12.

(130121601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Tournesol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.112.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURNESOL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013100183/13.

(130120979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Towra S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.820.

AUSZUG

Am 15. Juli 2013 hat der alleinige Aktionär der Gesellschaft TOWRA S.A. SPF folgende Beschlüsse gefasst:

Der neue Sitz der Gesellschaft befindet sich in 21, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Als Alleinverwalter der Gesellschaft wird Herr Dreu Alexander, geboren am 3.06.1968 in Maribor (Slowenien), wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean L-1842 Luxembourg ernannt. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung des Jahre 2019

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013100184/14.

(130120901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Bartoldi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 94.764.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

BARTOLDI GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-9544 WILTZ, 2, rue Hannelanst, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°94764

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013100249/15.

(130121446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Déieregesondheetspraxis, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 112, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.805.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

1) Frau Dokter Gabrielle genannt Gaby KÜNSCH, Tierärztin und Hundephysiotherapeuten, geboren in Esch-sur-Alzette, am 4. Mai 1967, wohnhaft in F-54190 Villerupt, 25, rue Victor Hugo,

handelnd in ihrem eigenen Namen, sowie im Namen von

2) Frau Michèle HOLLERICH, Studentin, geboren in Esch-sur-Alzette, am 18. April 1991, wohnhaft in L-4445 Belvaux, 19, rue Albert Einstein,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Pétange, am 8. Juli 2013, welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit Derselben einregistriert zu werden.

Welche zwischen sich die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart haben gemäss folgender Satzung:

I Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist Déieregesondheetspraxis.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Pétange, Großherzogtum Luxembourg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II. Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist eine Tierarztpraxis und ganzheitliche Förderung des Zusammenlebens von Mensch und Tier darunter verstanden auch tierärztliche, naturheilkundliche, tierphysiotherapeutische und ganzheitliche Behandlung und Pflege von Tieren, Akupunktur, Schmerzbehandlung und Gesundheitsvorsorge bei Tieren, Beratung von Tierhaltern und Besitzern von Tieren einschließlich der Durchführung von Weiterbildungen und Kursen für Tierbesitzer, Wohlbefinden und Förderung von Tieren und Tieren in Not, Unterstützung des Tierschutzes, Förderung vom Verhältnis und Verständnis Mensch - Tier und Tier - Mensch, Unterkunft und Pflege von Tieren und Tieren in Not.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

III. Kapital - Aktien

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EUR (31.000,00 EUR), eingeteilt in EINUNDREISSIG (31) Aktien mit einem Nennwert von je TAUSEND EURO (1.000,00 EUR).

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV. Verwaltung

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

V. Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI. Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

VII. Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am letzten Samstag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 10 % des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Zeichnung und Einzahlung:

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Frau Gaby KÜNSCH, vorbenannt:	30 Aktien
2. Frau Michèle HOLLERICH, vorbenannt:	1 Aktie
TOTAL:	31 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EUR (31.000,00 EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmungen:

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31.12.2013.
2. Die jährliche Generalversammlung findet zum ersten mal im Jahre 2014 statt.

Erklärung:

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind. Kosten:

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500.-€.

Ausserordentliche Generalversammlung:

Alsdann ist die eingangs erwähnte Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt und welche das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung getreten und hat nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Frau Doktor Gaby KÜNSCH, vorbenannt
 - b) Frau Michèle HOLLERICH, vorbenannt
 - c) Frau Christiane ALF, Staatsbeamtin, geboren in Luxemburg, am 16. April 1962, wohnhaft in L-1635 Luxembourg, 25, Allée Leopold Goebel.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft „ABAKUS SERVICE S. A.", mit Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

- 3) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Generalversammlung im Jahr 2019.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 112, rue de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Verwaltungsratsbeschlüsse

Dann versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft und haben die folgenden Beschlüsse getroffen:

1. Als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied wird bis zur Jahreshauptversammlung der Aktionäre im Jahre 2019, Frau Doktor Gabrielle KÜNSCH, vorbenannt, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird bei allen Rechtsgeschäften durch die alleinige Unterschrift vom geschäftsführendem Verwaltungsratsmitglied vertreten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar persönlich bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KÜNSCH, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (gezeichnet): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt

Luxemburg, den 22. Juli 2013.

Référence de publication: 2013103107/165.

(130125308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and thirteen on the 21th day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Invest S.à r.l." on June 20, 2013 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS Invest S.à r.l." is a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B107851, incorporated on April 28, 2005, by deed of Me Paul Bettingen, published in the Mémorial C, number 944 of September 26, 2005 and the articles have been amended for the last time on January 3, 2013 by deed of Mr. Francis Kessler, published in the Mémorial C, number 1055 of May 3, 2013 (the "Company").

II. - According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the issued capital of the Company has been fixed at two billion one hundred twenty five million four hundred twenty-five thousand six hundred Danish Kroner (DKK 2,125,425,600.-) divided into ten million six hundred twenty-seven thousand one hundred and twenty-eight (10,627,128) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at three billion Danish Kroner (DKK 3,000,000,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

During the period of five years from July 18, 2012, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III. The companies FS TM II S.à r.l. and FS Management 4 S.à r.l. are existing participants of the Company.

IV.- Following receipt by the Company of the sum of two million forty eight thousand three hundred twenty three Danish Kroner eighty Oere (DKK 2,048,323.80), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of two hundred seventy five thousand six hundred Danish Kroner (DKK 275,600.-) to bring it from its present amount of two billion one hundred twenty five million four hundred twenty-five thousand six hundred Danish Kroner (DKK 2,125,425,600.-) to two billion one hundred twenty five million seven hundred and one thousand two hundred Danish Kroner (DKK 2,125,701,200.-) by the issue of one thousand three hundred seventy eight (1,378) new parts having a par value of DKK 200.- each and issued with a premium at DKK 1286.4468819535 per part (the "New Parts") and consequently to allot seven hundred and six (706) New Parts to the existing participant FS TM II S.à r.l. and six hundred seventy two (672) New Parts to the existing participant FS Management 4 S.à r.l.

Evidence of the aforementioned payment in the total amount of two million forty eight thousand three hundred twenty three Danish Kroner eighty Oere (DKK 2,048,323.80) for the New Parts has been given.

V. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The issued capital of the company is fixed at two billion one hundred twenty five million seven hundred and one thousand two hundred Danish Kroner (DKK 2,125,701,200.-) divided into ten million six hundred twenty eight thousand five hundred and six (10,628,506) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS Invest S.à r.l." en date du 20 juin 2013 (la "Décision du Conseil"), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "FS Invest S.à r.l." est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107851, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul Bettingen, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 944 du 26 septembre 2005, et modifié pour la dernière fois en date du 3 janvier 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 1055 du 3 mai 2013 (la «Société»).

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital émis de la société est fixé à deux milliards cent vingt-cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent Couronnes Danoises (DKK 2.125.425.600,-) représenté par dix millions six cent vingt-sept mille cent vingt-huit (10.627.128) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux, le capital autorisé de la Société est fixé à trois milliards de Couronnes Danoises (DKK 3.000.000.000,-) divisé en quinze millions (15.000.000) de parts sociales de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 18 juillet 2012, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- Les sociétés FS TM II S.à r.l. et FS Management 4 S.à r.l. sont associées existantes de la Société.

IV. A la suite de la réception de la somme de deux millions quarante-huit mille trois cent vingt-trois Couronnes Danoises quatre-vingt Oere (DKK 2.048.323,80), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux cent soixante-quinze mille six cent Couronnes Danoises (DKK 275.600,-) pour porter le capital de son montant actuel de deux milliards cent vingt-cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent Couronnes Danoises (DKK 2.125.425.600,-) à deux milliards cent vingt-cinq millions sept cent un mille deux cent Couronnes Danoises (DKK 2.125.701.200,-) par la création et l'émission de mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) nouvelles parts d'une valeur de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 1286,4468819535 chacune (les "Nouvelles Parts") et en conséquence d'allouer sept cent six (706) Nouvelles Parts à l'associée existante FS TM II S.à r.l. et d'allouer six cent soixante-douze (672) Nouvelles Parts à l'associée existante FS Management 4 S.à r.l..

La preuve de paiement de la somme totale de deux millions quarante-huit mille trois cent vingt-trois Couronnes Danoises quatre-vingt Oere (DKK 2.048.323,80) pour les Nouvelles Parts a été fournie.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux milliards cent vingt-cinq millions sept cent un mille deux cent Couronnes Danoises (DKK 2.125.701.200,-) divisé en dix millions six cent vingt-huit mille cinq cent six (10.628.506) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103230/122.

(130125270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Golelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Broschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.836.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Agustin Gonzalez Leñero, residing at calle Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 Leon Guanajuato, Mexico, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Golelux S.à r.l.",

Art. 3. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 2,400,975 (two millions four hundred thousand nine hundred and seventy-five Euros), represented by 2,400,975 (two millions four hundred thousand nine hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Each share confers an identical right to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in issue.

Art. 11. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Transfer of shares

Art. 12. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

Art. 13. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 14. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will be composed of (i) one or more class A manager(s) (a "Class A Manager") and (ii) one or more class B manager(s) (a "Class B Manager"). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), shall also determine the duration of the mandates of the manager(s) and if several managers have been appointed, their quality as either a Class A Manager or a Class B Manager.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 15. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among the Class A Managers a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager of any class.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least (i) one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one (1) Class A Manager approved these resolutions. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 16. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of shareholders

Art. 17. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 20. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 21. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 22. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 26. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 2,400,975 (two millions four hundred thousand nine hundred and seventy-five) shares issued by the Company as follows:

- Agustin Gonzalez Leñero, prenamed, subscribes to 2,400,975 (two millions four hundred thousand nine hundred and seventy-five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 2,400,975 (two millions four hundred thousand nine hundred and seventy-five Euros) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Class A Manager:

- Agustin Gonzalez Campillo, residing at Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 Leon Guanajuato, Mexico;

The Class A Manager shall serve for a term of 5 (five) years ending on the date of the shareholders decision to approve the 2017 annual accounts, which should take place in 2018..

2) Are appointed as Class B Managers:

- Habiba Boughaba, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Renaud Labye, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Class B Managers shall serve for a term of 5 (five) years ending on the date of the shareholders decision to approve the 2017 annual accounts, which should take place in 2018.

According to article 14, the Company shall be bound by its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

3) The Company shall have its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Comparet:

Agustin Gonzalez Leñero, demeurant à Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 Leon Guanajuato, Mexique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Golelux S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 2.400.975 (deux millions quatre cent mille neuf cent soixante-quinze Euros) représenté par 2.400.975 (deux millions quatre cent mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Chaque part sociale confère un droit identique à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation.

Art. 11. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

Cession de parts sociales

Art. 12. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 13. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, qui sera composé de (i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A (un «Gérant de Classe A») et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B (un «Gérant de Classe B»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), fixe également la durée des mandats du / des gérant(s) et si plusieurs gérants ont été nommés, leur qualité en tant que Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A avec la signature de tout Gérant de Classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi les gérants de classe A un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants quelque soit leur classe.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins (i) un (1) Gérant de Classe A et (ii) un (1) Gérant de Classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A approuve ces résolutions. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 16. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le

contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peut décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 2.400.975 (deux millions quatre cent mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales comme suit:

- Agustin Gonzalez Leñero, ci- prénommé, souscrit à 2.400.975 (deux millions quatre cent mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 2.400.975 (deux millions quatre cent mille neuf cent soixante-quinze Euros) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de classe A:

- Agustin Gonzalez Campillo, demeurant à calle Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 Leon Guanajuato, Mexique.

Le gérant de classe A est nommé pour une durée de cinq (5) ans s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels 2017 et qui se tiendra en 2018.

2) Sont nommés gérants de classe B:

- Habiba Boughaba, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- Renaud Labye, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Les gérants de classe B sont nommés pour une durée de cinq (5) ans s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels 2017 et qui se tiendra en 2018.

Conformément à l'article 14, la Société est engagée par son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de classe A et la signature d'un gérant de classe B

3) Le siège social de la Société est établi au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: EAC/2013/6794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013103243/541.

(130125816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

HayFin Ruby II Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions, (anc. HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.062.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its office address at De Entree 99 - 197, 1101 HE Amsterdam Zuidooost, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under file number 53035577 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam (the Netherlands), on July 5, 2013, and

HayFin Ruby II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500.-,

hereby represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on July 10, 2013.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of "HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.062, having a share capital of EUR 31,000.- (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 8, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2261 of September 23, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended and restated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 1, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2470 of October 13, 2011.

II. That the Sole Shareholder and, following the increase of the share capital of the Company contemplated under item 1. of the agenda, the general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting), will resolve upon the following

106252

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of ten euros (EUR 10.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares in registered form, having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, to thirty-one thousand and ten euros (EUR 31,010.-), by the issue of one (1) new share in registered form, having a par value of ten euros (EUR 10.-), and subscription to and payment of the share capital increase;

2. Change of the legal form of the Company, with immediate effect, into a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, appointment of HayFin Ruby II S.à r.l. as managing shareholder (actionnaire commandité) of the Company (the Managing Shareholder), and change of the name of the Company, with immediate effect, into "HayFin Ruby II Luxembourg S.C.A.";

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, with the Company having (i) a share capital set at thirty-one thousand and ten euros (EUR 31,010.-) represented by one (1) management share and three thousand one hundred (3,100) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and (ii) the following corporate object:

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3. The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Managing Shareholder.

3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must manage its assets in accordance with the Securitization Law.

4. Resignation of the current members of the board of managers and discharge for the performance of their duties;

5. Appointment of an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

6. Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions;

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, with immediate effect, by an amount of ten euros (EUR 10.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to thirty-one thousand and ten euros (EUR 31,010.-), by the issue of one (1) new share in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-).

Subscription - Payment

Thereupon,

HayFin Ruby II S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) share in registered form, having a par value of ten euros (EUR 10.-) and to fully pay it up by a contribution in cash amounting to ten euros (EUR 10.-), allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder and HayFin Ruby II S.à r.l., as new shareholder of the Company, will from now on form the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, with immediate effect, into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and to appoint HayFin Ruby II S.à r.l., prenamed, as managing shareholder (actionnaire commandité) of the Company.

The Meeting also resolves to change the name of the Company, with immediate effect, into "HayFin Ruby II Luxembourg S.C.A.".

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, established by Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), and dated June 28, 2013 (the Report).

The conclusions of the Report are the following:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the minimum share capital of a partnership limited by shares (Société en commandite par actions)."

The Report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Following the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), the existing shares, the number and the par value of which remaining unchanged, are attributed as follows:

- 1) HayFin Ruby II S.à r.l.: one (1) management share, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-), by exchange of the one (1) share it held in the Company;
- 2) Stichting HayFin Ruby Luxembourg: three thousand one hundred (3,100) ordinary shares, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each by exchange of the three thousand one hundred (3,100) shares it held in the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association (including the corporate object of the Company), so that they will henceforth read as follows:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the company is "HayFin Ruby II Luxembourg S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) HayFin Ruby II S.à r.l., a private liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholder or shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Managing Shareholder.

3.6 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.7 The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must manage its assets in accordance with the Securitization Law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, liquidation or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand and ten euros (EUR 31,010.-), represented by one (1) management share (the Management Share) and three thousand one hundred (3,100) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The transfer of the Management Share requires an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Company Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause in which case an approval of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles shall be required.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the External Auditor(s) (as defined in article 11) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business of the Company. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person or entity (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum and the majority of the General Meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any amendment of the Articles or transfer of Shares which would have as a consequence a change of the Managing Shareholder shall require the unanimous consent of all the Shareholders (save that in case of bankruptcy, liquidation or similar event of the Managing Shareholder, the consent of the Managing Shareholder or its legal representative shall not be required).

10.11 Any amendment of the Articles whereby a supervisory board would be introduced in the Articles in lieu of (an) External Auditor(s) (as defined in article 11) shall require the unanimous consent of all the Shareholders. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company (being understood that

any increase of the liability of the Managing Shareholder jointly with the Company shall not be deemed an increase of the Managing Shareholder's commitment in the Company) shall require the unanimous consent of the Shareholders and the bondholders (if any).

V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company's accounts and operations shall be reviewed, audited and supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) (the External Auditor(s)). The Company will not have a Supervisory Board.

11.2 The Managing Shareholder shall appoint the External Auditor(s) in accordance with article 48 of the Securitisation Law, and determine their number and remuneration and the term of its/their office, which may not exceed six (6) years but which may be renewed.

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the Managing Shareholder to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the External Auditor(s) with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The External Auditor(s) shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the Shares. The Company aims to distribute such profit with a time frame of 5 (five) years. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage

13.3 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the External Auditor(s), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

Art. 15. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with Article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

Art. 16. Other general provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any mandatory provisions of applicable law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

16.5. The Articles are worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Fourth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the members of the board of managers of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the performance of their mandate until the date hereof.

Fifth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change of name of the Company in the register of shares of the Company, (ii) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose, and (iii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

Stichting HayFin Ruby Luxembourg, une fondation (Stichting) régie et existant sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à De Entree 99 - 197, 1101 HE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro de dossier 53035577 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 5 juillet 2013, et

HayFin Ruby II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500,-;

Ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «HayFin Ruby Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.062, ayant un capital social de EUR 31.000.- (la Société), constituée suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2261 du 23 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés et refondus suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2470 du 13 octobre 2011.

II. Que l'Associé Unique et, suite à l'augmentation du capital social de la Société envisagée au point 1. de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée), sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Augmentation, avec effet immédiat, du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10.-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à trente-et-un mille et dix euros (EUR 31.010.-) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, ainsi que souscription et libération de l'augmentation de capital social;

2. Changement de la forme de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique, nomination de HayFin Ruby II S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) et changement de la raison sociale de la Société, avec effet immédiat, en "HayFin Ruby II Luxembourg S.C.A.";

3. Modification et refonte complète des Statuts, afin que la Société ait (i) un capital social de trente-et-un mille et dix (EUR 31.010.-) représenté par une (1) action de commandité et trois mille cent (3.100) actions de commanditaires, toutes nominatives et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et (ii) l'objet social suivant:

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances et valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous-Jacents.

3.4. La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par l'Actionnaire Commandité.

3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, étant entendu que la Société doit gérer son patrimoine conformément à la Loi sur la Titrisation.

4. Démission des membres existants du conseil de gérance et décharge pleine et entière aux gérants pour leur gestion réalisée au cours de leurs fonctions;

5. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

7. Divers.

III. Que L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter, avec effet immédiat, le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à trente-et-un mille et dix euros (EUR 31.010,-) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Souscription - Libération

Sur ce,

HayFin Ruby II S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix euros (EUR 10,-), affecté au capital social de la Société.

Preuve du versement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique et HayFin Ruby S.à r.l., en tant que nouvel associé de la Société, constituent désormais l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société, avec effet immédiat, en une société en commandite par actions sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique, et de nommer HayFin Ruby II S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité de la Société.

L'Assemblée décide également de changer la raison sociale de la Société, avec effet immédiat, en "HayFin Ruby II Luxembourg S.C.A.".

La modification de la forme juridique est réalisée sur base d'un rapport satisfaisant aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., un réviseur d'entreprises agréé au Grand-Duché de Luxembourg, et daté du 28 juin 2013 (le Rapport).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société n'est pas en relation avec le montant du capital social minimal d'une société en commandite par actions.»

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

A la suite de la conversion de la Société en une société en commandite par actions, les actions existantes, dont le nombre et la valeur restent inchangés, sont attribuées comme suit:

1) HayFin Ruby II S.à r.l.: une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), par échange de la part sociale qu'elle détient dans la Société;

2) Stichting HayFin Ruby Luxembourg: trois mille cent (3.100) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par échange des trois mille cent (3.100) parts sociales qu'elle détient dans la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'amender et de procéder à la refonte complète des statuts (y compris l'objet social de la Société), qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1 Le nom de la société est "HayFin Ruby IILuxembourg S.C.A. " (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) HayFin Ruby II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevardKonradAdenauer, L-1115 Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) et (ii) l'actionnaire commanditaire ou les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la

Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la ville de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances et valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les Actifs Sous-Jacents) et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous-Jacents.

3.2 La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3 La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous-Jacents.

3.4 La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5 La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par l'Actionnaire Commandité.

3.6 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, étant entendu que la Société doit gérer son patrimoine conformément à la Loi sur la Titrisation.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la liquidation ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille et dix euros (EUR 31.010.-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trois mille cent (3.100) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1. -) chacune.

L'les Action(s) de Commandité et les Actions de Commanditaires sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 Le transfert de l'Action de Commandité requiert une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Gérance.**

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime, auquel cas une approbation de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, est requise.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts aux Actionnaires ou au(x) Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales par la Société. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre mandataire de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un actionnaire, un mandataire ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires**Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.**

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum et de la majorité, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans deux journaux du Grand-Duché de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10 Toute modification statutaire ou transfert d'Actions entraînant un changement de l'Actionnaire Commandité exige le consentement unanime de tous les Actionnaires (sauf qu'en cas de faillite, liquidation ou situation similaire de l'Actionnaire Commandité, le consentement de l'Actionnaire Commandité ou de son représentant légal ne sera pas requis).

10.11 Toute modification statutaire introduisant dans les Statuts un conseil de surveillance au lieu du/des Réviseur(s) d'Entreprises (tel(s) que défini(s) à l'article 11) exige le consentement unanime de tous les Actionnaires. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société (étant entendu que toute augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité conjointement avec la Société ne sera pas considérée comme augmentation des engagements de l'Actionnaire Commandité dans la Société) exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les comptes et les opérations de la Société sont contrôlés, revus et audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés (ci-après Réviseur(s) d'Entreprises) La Société n'a pas de conseil de surveillance.

11.2 L'Actionnaire Commandité nomme le(s) Réviseur(s) d'Entreprises conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de l'Actionnaire Commandité envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) Réviseur(s) d'Entreprises, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant. 12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 Les bénéfices nets de la Société disponibles pour une distribution, après déduction de l'affectation à la réserve statutaire lorsque cette affectation est exigée par la Loi sur les Sociétés, seront distribués sous forme de dividendes sur les parts sociales. La Société a pour but de distribuer ce bénéfice dans un délai de cinq (5) ans. Tous bénéfices nets qui à la fin d'un exercice social donné n'ont pas été déclarés (et pas distribués) en tant que dividende exigible continueront de

s'accumuler au profit unique des détenteurs de parts sociales de la Société et seront distribués sous la forme de dividende à l'étape supérieure.

13.3 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) le(s) Réviseur(s) d'Entreprises doivent préparer un rapport à l'Actionnaire Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 15. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 16. Autres dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires.

16.5 Les Statuts sont établis en langue anglaise, suivis d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Quatrième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de prendre note et d'accepter la démission des membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pleine et entière pour la gestion réalisée au cours de, et dans le cadre de, leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

Cinquième résolution

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, (ii) de réaliser, délivrer ou exécuter tout

106264

document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31647.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013103277/710.

(130125083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

K Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 178.846.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Frank-Matthias KUNTERMANN, né le 19 juillet 1969 à Nürnberg (Allemagne) et demeurant à Ahmad Abdulla Ali Alshafar, Villa 3, 342/35 St Jumeira, 115183 Dubaï (Emirats Arabes Unis),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Dubaï, le 18 juin 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il arrête les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination K HOLDING (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembour-

geoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres (tels que notamment les droits d'auteur sur logiciels informatiques, de marque de fabrique ou de commerce, d'un dessin ou d'un modèle) et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.4 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.5 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.6 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.7 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.2 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Frank-Matthias KUNTERMANN, préqualifié et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Décisions de l'associé

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank-Matthias KUNTERMANN, né le 19 juillet 1969 à Nürnberg (Allemagne) et demeurant à Ahmad Abdulla Ali Alshafar, Villa 3, 342/35 St Jumeira, 115183 Dubaï (Emirats Arabes Unis).

2. Le siège social de la Société est établi au 11b, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013 LAC/2013/31752. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103344/208.

(130125838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

L.A.B.C., Lëtzebuenger Associatioun vun de Baskets-Coachen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 9.635.

—
STATUTS

Chapitre A. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Est créée une association sans but lucratif qui prend la dénomination: L.A.B.C., Lëtzebuenger Associatioun vun de Baskets-Coachen.

Art. 2. Son siège social est à Luxembourg. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale (A.G.).

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- de favoriser
 - * la collaboration entre entraîneurs de basketball
 - * la formation continue des entraîneurs
 - * la collaboration entre entraîneurs et arbitres de basketball
 - * l'échange avec des entraîneurs d'autres fédérations sportives
- de prendre position et d'émettre des avis sur toutes les questions relatives à la formalité des entraîneurs
- la représentation et la collaboration des responsables auprès de et avec les associations, organismes et autorités nationales et internationales s'occupant des questions ayant trait au basketball
- la promotion du basketball luxembourgeois sous tous ses aspects
- l'étude et la défense des intérêts communs des entraîneurs de basketball luxembourgeois et étrangers opérant au Grand-Duché de Luxembourg
- la promotion des entraîneurs par l'organisation de manifestations et par tous les moyens d'information à sa disposition
- la création et le développement des liens d'amitié et de bonne camaraderie entre les entraîneurs par tous les moyens en son pouvoir
- l'apport de son concours le plus dévoué à tout ce qui peut favoriser le progrès du basketball.

Elle accorde son appui à tous ses membres dans leurs relations avec les autorités compétentes et les divers organes de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKETBALL.

Art. 5. L'association est politiquement, racialement et confessionnellement neutre.

Art. 6. L' L.A.B.C. peut s'affilier à des organismes internationaux poursuivant des buts analogues au sien.

Chapitre B. Membres, Cotisations

Art. 7. L'association comprend des membres actifs et des membres honoraires.

Art. 8. Peut devenir membre actif:

- toute personne détenteur d'un brevet d'état C, B ou A de la formation pour entraîneurs de basketball
- tout entraîneur de basketball auprès d'un club luxembourgeois et qui s'engage à s'inscrire dans une formation initiale d'entraîneur de basketball dans les douze mois à venir.

Les membres actifs ont seuls les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Ils prennent part aux assemblées générales. Le nombre des membres actifs est illimité sans pouvoir cependant être inférieur à cinq.

Art. 9. Peuvent devenir membres d'honneur:

- les personnes physiques qui soit par des dons, soit par leur activité l'ont bien mérité de l'association. Les membres honoraires n'ont pas le droit de vote dans les assemblées générales (A.G.)

Art. 10. Cotisations. Les membres actifs et les membres honoraires paient une cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale des associés sans pouvoir être supérieure à 50,- € à la valeur 100 de l'indice pondéré officiel des prix à la consommation.

Art. 11. Démission. La qualité de membre se perd:

1. par la démission écrite notifiée au conseil d'administration;
2. par le non paiement de la cotisation 3 mois après la présentation des quittances;
3. par la perte de qualité exigée par l'article 8;
4. par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts ou aux décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale, comportement antisportif ou agissements contraires aux intérêts de l'association. La mesure d'exclusion ne pourra être appliquée sans que l'intéressé ait été appelé à fournir ses explications devant le conseil d'administration. L'exclusion d'un membre actif ou honoraire sera prononcée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers. La décision sera notifiée par lettre recommandée au membre exclu qui pourra interjeter appel devant la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Décès. En cas de décès d'un membre de l'association, ses héritiers n'auront aucun droit à faire valoir sur le fonds social. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à faire valoir sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Chapitre C. Assemblée Générale (A.G.)

Art. 13. L'assemblée générale a lieu chaque année pendant le 1^{er} trimestre et est convoquée par écrit. Le C.A. en fixera la date et enverra les convocations qui comporteront l'ordre du jour au moins 15 jours à l'avance. Le C.A. peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge nécessaire. A la suite d'une demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième des membres, le C.A. doit convoquer une A.G. extraordinaire dans un délai d'un mois.

Art. 14. L'A.G. est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité des votes émis, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi. Les membres actifs présents disposent d'un droit de vote égal à une voix par personne.

Les signataires du présent acte sont les premiers membres actifs de l'association.

Art. 15. L'A.G. est le pouvoir souverain de l'L.A.B.C. Seuls les membres effectifs ou leurs suppléants ont le droit de vote.

Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des membres du C.A.;
- b) l'approbation des budgets et des comptes;
- c) la modification des statuts;
- d) la fixation des cotisations;
- e) la désignation de deux réviseurs de caisse;
- f) la dissolution volontaire de L.A.B.C.

Chapitre D. Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration (C.A.), composé de cinq membres au moins et treize membres au plus.

Les membres du C.A. doivent être détenteur d'un brevet d'état C, B ou A de la formation pour entraîneurs de basketball ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Le C.A. désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier par vote secret pour une durée de deux ans.

Les candidatures pour le C.A. doivent parvenir par lettre recommandée au C.A. en exercice au moins 48 heures avant l'A.G.

Art. 17. Les membres sortants du C.A. sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables pour motifs graves par l'A.G. statuant à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 18. Le C.A. est convoqué, soit par le président, soit par le secrétaire. Le C.A. ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 19. La signature conjointe du président ou de son délégué et d'un membre du C.A. engage valablement l'association.

Art. 20. Le C.A. a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'A.G. par la loi ou par les présents statuts.

Chapitre E. Divers

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 22. Les comptes sont clôturés chaque année au 31 décembre et sont soumis à l'assentiment de l'A.G. Ils sont revus par deux réviseurs de caisse qui sont nommés par l'A.G. pour une durée de deux ans. Ceux-ci ne peuvent pas être membres du C.A.

Art. 23. Les modifications des statuts se feront dans les formes et selon les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.

Art. 24. La dissolution. La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin. La dissolution ne pourra être décidée qu'avec une majorité des deux tiers des voix des membres présents. En cas de dissolution, l'avenir de l'association sera réalisé et le solde affecté à un but sportif analogue à celui poursuivi par l' L.A.B.C. ou à une oeuvre de bienfaisance.

Art. 25. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2013 entre les soussignés:

Grandjean Yves	2, Kiirchestrooss	L-6834 Biwer
Kries Tom	12b, rue de Manternach	L-6754 Grevenmacher
Ferrante Carlo	6, rue Prince Henri	L-4929 Hautcharage
Sitz Jacques	10, rue de la Sapinière	L-5571 Remich
Stojanovic Mihajlo	71, rue de l'Eglise	L-7224 Walferdange
Wampach Jeff	16, route de Larochette	L-7640 Christnach
Achten Carlo	6, rue G.-Duchesse Charlotte	L-7520 Mersch
Gruskovnjak Erny	3, rue des Vignes	L-5460 Trintange
Wennig Louis	10, rue Lacroix	L-1913 Luxembourg
Hoffmann Marc	40, rue de Mondercange	L-4381 Ehlerange
Peiffer Paul	22, Cité Waarkdall	L-9030 Waarken

Référence de publication: 2013103364/122.

(130126021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

EPI Highgate GP 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099786/10.

(130120964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hoertäselesch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.167.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099880/10.

(130121180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013100285/12.

(130122508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Flen Pharma Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.456.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013099803/13.

(130121238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.647.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2267 du 5 décembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Arcueil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013099748/14.

(130121568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Donako China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.015.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.090.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de José CORREIA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Quentin DE NEVE DE RODEN, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099734/15.

(130120958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013099785/13.

(130121384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DR Alésia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.318.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1181 du 17 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Alésia S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013099747/14.

(130121517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 272.450,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.
CONCORDE S.à.r.l.
Gérant-associé commandité

Référence de publication: 2013099794/12.

(130120981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Future Investments 2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 112.185.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013 que Monsieur Benoît BAUDUIN a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099823/13.

(130121038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.